



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/25

**L'attribution d'une subvention d'équipement à l'association GFCA Football pour les travaux de construction d'une tribune couverte et rénovation des gradins et tribunes existants.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de son accession en Ligue 1, le club GFCA Football doit répondre aux exigences de sécurité pour l'accueil des supporters et du public au stade « Ange Casanova ».

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement à l'association GFCA Football relative à la construction d'une tribune couverte moderne de 1 700 places, à la rénovation des gradins et tribunes existants et à la création d'une tribune de presse.

Ces travaux comprennent :

- La construction de la tribune couverte
- Rénovation des gradins et tribunes existants
- Création d'une tribune de presse
- Renforcement de l'éclairage
- Acquisition de 2 écrans LED géants
- Acquisition d'un groupe électrogène
- Acquisition d'un système de contrôle électronique de la billetterie

Le coût total des travaux et acquisition de matériels s'élève à 1 901 005.18 € HT.

L'association GFCA football sollicite à titre exceptionnel une subvention d'investissement pour l'ensemble de ces travaux de mise en conformité et sécurité.

Cette subvention d'équipement d'un montant total de **deux cents mille euros (200 000 €)** fera l'objet d'une inscription au BP 2016.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de deux cents mille euros (200 000 €), à l'association GFCA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.**

**Une convention doit être passée entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Football.**

**Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016, chapitre 204, article 2042.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 janvier 2016,

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de deux cents mille euros (200 000 €), à l'association GFCA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.**

**DIT**

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016, chapitre 204, article 2042.

**AUTORISE**

Monsieur le maire à signer la convention entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Football définissant l'aide de la ville pour les travaux du stade Ange Casanova.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

 **Laurent MARCANGELI**  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

